

strenuus, ideoque veni ut cohobitem tecum; nam noveris, si transmarinis regionibus aliquem cognovissim utilitorem quam tu, issem ut cohobitem cum eo.

Disons, entre parenthèses, que ce passage de l'évêque historien semble confirmer la définition que De Bonald donne de la littérature, quand il dit qu'elle est l'expression des mœurs d'une époque. Aujourd'hui, on n'écrit plus d'une façon aussi barbare, aussi franche. Nous traduirons donc ainsi la réponse de Basine : « J'ai su apprécier votre mérite et votre vigueur; c'est pour cela que je suis venue; car vous n'ignorez pas que, si j'avais connu au delà des mers un homme mieux fait pour plaire à une femme, c'est avec lui que je serais allée habiter. » Chez les Germains, l'amour n'avait pas encore été divisé comme chez les Grecs et les Romains; le christianisme ne l'avait pas encore purifié, et si la femme jouissait chez eux de nombreux avantages, de nombreuses prérogatives, ce n'était point parce qu'elle était réellement aimée, mais seulement parce qu'elle était utile. Ainsi s'explique la conduite de l'épouse de Basin, recherchant l'homme qui unissait la force au courage, les deux qualités qui tenaient lieu de toutes les vertus chez nos pères. Childéric épousa sa maîtresse adultère.

Le soir même de ses noces, conte en sa bonne foi Frédégaire (Chron., lib. XII), non moins crédule, disons le mot, non moins ignorant que le bon évêque de Tours, dont il fut le continuateur, Basine dit au roi : « Que cette nuit ne soit pas consacrée à l'amour... Lève-toi, va à la fenêtre, et tu viendras dire à ta servante ce que tu auras vu dans la cour du logis. » Childéric se leva, alla à la fenêtre et vit passer des bêtes semblables à des lions, à des licornes et à des léopards. Il revint vers Basine et lui raconta ce qu'il avait vu. Elle lui dit : « Va derechef, et ce que tu verras, tu le raconteras à ta servante. » Childéric sortit de nouveau et vit passer des bêtes qui ressemblaient à des ours et à des loups. Il le raconta à Basine, qui le fit sortir une troisième fois. Alors il vit des chiens et d'autres animaux d'un ordre inférieur, qui se déchiraient les uns les autres. Il revint alors, et elle lui dit : « Ce que tu as vu de tes yeux arrivera : il nous naîtra un fils qui sera un lion, à cause de son courage. Les fils de notre fils ressembleront aux léopards et aux licornes; mais ils auront des enfants semblables aux ours et aux loups par leur voracité, et quand ceux que tu as vus pour la dernière fois viendront, les peuples se feront la guerre sans aucune crainte des rois. »

Au temps de Charlemagne, le peuple répétait encore cette merveilleuse légende, et c'est ainsi, assure-t-on, que Frédégaire l'a recueillie. Mais Grégoire de Tours, avons-nous dit, était crédule, lui aussi; il était ami du merveilleux; il a raconté tout au long l'histoire de Basine, et il ne dit rien cependant de cette singulière nuit de noces. Pourquoi? Tout simplement parce que ce récit fut inventé dans un temps postérieur à Basine, alors que les faits qu'il annonce étaient déjà accomplis, et nous allons dire comment.

Sous Clovis et ses fils, les Francs eurent encore l'esprit de conquête; mais, sous leurs petits-fils, la discorde régna avec Brunehaut et Frédégonde. L'autorité royale, qui n'avait jamais été bien établie, alla s'affaiblissant de jour en jour, et bientôt les descendants de cette reine (que l'histoire a flétris du nom de fainéants) virent passer toute la puissance entre les mains des leudes et des maires du palais, ne conservant pour eux qu'un vain titre.

Mais la nation, un jour, se fatigua de ces fantômes de rois et renversa le trône des Mérovingiens. C'est alors sans doute, et au moment où le dernier rejeton de cette race finissait sa vie dans une cloître, qu'un partisan du pouvoir nouveau inventa le récit que nous avons traduit de Frédégaire. Ce récit dut être accepté par les Francs, à l'esprit crédule et naïf, à l'imagination impressionnable et prompt à accueillir le merveilleux, comme une sorte de prophétie annonçant la fin fatale de la race de Mérovée.

BASINE, fille de Chilpéric Ier et d'Audovère, vivait au vi^e siècle de notre ère. Enveloppée dans la haine implacable que Frédégonde portait à tous les enfants que Chilpéric avait eus de ses autres femmes, elle ne fut cependant pas mise à mort par sa cruelle mère; mais celle-ci conçut contre elle un dessein plus horrible encore. Elle donna l'ordre à des soldats de la violer; puis elle la fit jeter dans le monastère de Sainte-Croix, que sainte Radegonde avait fondé à Poitiers.

Basine s'habitua difficilement aux exercices du cloître. Elle sentait qu'un sang royal coulait dans ses veines, et elle voulait commander au lieu d'obéir. Or, il y avait aussi dans ce couvent une fille de roi, appelée Chrodie, qui, non moins ambitieuse que Basine, aspirait, elle aussi, au titre d'abbesse. Ces deux princesses s'unirent pour faire naître le trouble dans le monastère, et, lorsqu'en 589 Leubouerre succéda à Agnès, qui n'avait été que peu de temps abbesse après sainte Radegonde, elles sortirent avec quarante de leurs compagnes, et allèrent à pied, jusqu'à Tours, trouver l'évêque saint Grégoire. Elles venaient accuser leur nouvelle abbesse de plusieurs crimes, et exposer aux rois, leurs parents, toutes leurs souffrances. Saint Grégoire,

n'ayant pu les décider à rentrer dans leur couvent, les garda à Tours le reste de l'hiver. L'été suivant, Chrodie alla trouver le roi Gontran, à qui elle persuada ce qu'elle voulait, et qui lui promit qu'une assemblée d'évêques jugerait le différend. Alors elle vint rejoindre à Tours les autres religieuses, dont le nombre avait diminué pendant son absence, plusieurs d'entre elles ayant renoncé à leurs vœux et s'étant mariées. Après avoir vainement attendu les évêques dans la ville de Tours, Basine et Chrodie revinrent à Poitiers avec le reste de leurs compagnes. Mais, mécontentes de leur insuccès, froissées dans leur orgueil de filles de roi, oubliant tout devoir, toute retenue, toute pudeur, elles se firent accompagner d'une bande de malfaiteurs, qui s'emparèrent de l'église de Saint-Hilaire et la pillèrent. Les évêques de Bordeaux, d'Angoulême, de Périgueux vinrent les exhorter à cesser ce scandale, et, sur leur refus, les déclarèrent excommuniées. Non contentes de faire éclater devant les princes de l'Eglise leur morgue hautaine, leur fierté native, non satisfaites encore de les avoir abaissés par leur refus, elles lâchèrent sur eux les bandits qu'elles avaient emmenés. Ceux-ci tombèrent sur les saints membres de l'Eglise, les contusionnèrent, les blessèrent, les mirent en fuite; puis, se retournant vers le couvent, ils le mirent à sac.

Basine et Chrodie étaient enfin maîtresses; elles commandaient, non plus à des femmes, à des nonnes, à des saintes, comme elles l'avaient ambitionné, mais, véritables héroïnes de roman, à une troupe d'hommes armés. L'abbesse Leubouerre était leur prisonnière.

Cependant, le comte de Poitiers avait reçu de Childébert l'ordre de mettre fin à toutes ces violences. Ne pouvant tenir contre des forces supérieures, les révoltées furent obligées de capituler. Les bandits furent dispersés, l'abbesse Leubouerre fut rétablie dans ses droits, et Basine, Chrodie, ainsi que leurs compagnes, rentrèrent dans l'obéissance. Lors du concile de Metz, en 590, le roi Childébert obtint la levée de l'excommunication dont elles avaient été frappées.

BASINÉ, ÉE adj. (ba-zî-né — rad. basin). Comm. Travaille comme le basin : *Etoffe BASINÉE*.

BASINERVE adj. (ba-zî-nér-ve — du lat. *basis*, base; *nervus*, nerf). Bot. Dont les nervures principales partent de la base : *Feuilles BASINÉES*. Il On dit aussi **BASINERVE**.

BASINGE (Jean), également connu sous le nom de **BASINGSTOKE**, qui est celui de sa ville natale, philologue et savant anglais, mort en 1252. Il fit successivement ses études à Oxford et à Paris, puis il se rendit en Grèce pour en apprendre la langue, presque inconnue en Europe à cette époque, et il eut pour professeur une femme, la fille de l'archevêque d'Athènes. De retour en Angleterre, il devint archidiacre à Londres et à Leicester, se distinguant par ses vertus que par son savoir comme linguiste, mathématicien et théologien, et contribua puissamment à faciliter l'étude du grec dans sa patrie, par la traduction latine d'une grammaire grecque, qu'il publia sous le titre de *Donatus Græcorum*. C'est également lui qui y fit connaître les figures et les chiffres employés dans la numération des Hellènes. On a en outre de lui la traduction latine d'une concordance des Évangiles, des sermons, etc.

BASINGSTOKE, ville d'Angleterre, dans le Hampshire, 25 kil. N.-O. de Winchester, sur le chemin de fer de Londres à Southampton; 4,500 hab. Commerce de grains, bois et charbons. Patrie du navigateur James Lancaster.

BASINGSTOKE, philologue anglais. V. **BASINGE** (Jean).

BASINIO ou **BASANII**, poète italien, né à Parme vers 1425, mort en 1457. Doué de rares dispositions naturelles, il étudia sous les plus savants maîtres, notamment Victorin de Feltré et Théodore de Gaza, qui lui apprit le grec, et il fut en peu de temps versé dans la connaissance des langues, des sciences et des lettres. A vingt ans, il composa un poème imité de l'antique, *Mélange*, qu'il dédia au duc de Ferrare, Lionel d'Este. Trois ans plus tard, en 1448, celui-ci l'appela à professer l'éloquence latine à Ferrare; mais, ayant employé Basinio dans une négociation contre le duc de Milan, François Sforza, et cette négociation n'ayant pu aboutir, Lionel crut qu'il avait mal défendu ses intérêts ou qu'il l'avait trahi, et lui enleva sa chaire. Le poète se retira à la cour de Rimini, où il fut parfaitement accueilli par Sigismond Malatesta, qui aimait à s'entourer d'artistes, de poètes et de savants. Chargé par lui d'une mission près de Nicolas V, Basinio fut reçu par le pape de la façon la plus flatteuse, et, à son retour, il devint le poète favori de Sigismond, qui le combla de bienfaits, surtout après la publication de son poème des *Hespérides*, dans lequel il célèbre la valeur du podestat de Rimini dans la guerre contre Alphonse d'Aragon, et après celle des *Isotta inscripti*, épitres en vers, composées en l'honneur d'Isotta, maîtresse de Sigismond. La grande faveur dont il jouissait excita la jalousie d'un certain Porcellio, historien érudit, mais piètre poète, qu'il avait lui-même présenté à la cour de Rimini. La haine de Porcellio ne tarda pas à éclater

en paroles. Il accusa son rival de n'être qu'un pédant infatué de son savoir; celui-ci lui répondit qu'il n'était l'ennemi de la langue grecque que parce qu'il ne l'entendait pas, le menaça de signaler dans ses œuvres les fautes de style les plus grossières, et publia à ce sujet son *Épître à Sigismond*, dans laquelle il déclara que la littérature grecque est l'école où se sont formés tous les grands écrivains et les poètes. Il venait de commencer un poème sur l'expédition des Argonautes, lorsqu'il mourut à l'âge de trente-deux ans. Par son testament, il légua son poème des *Hespérides* à Sigismond, qui lui fit faire de magnifiques funérailles. On montre encore aujourd'hui son tombeau dans l'église Saint-François de Rimini. Basinio avait composé dix-huit ouvrages, tous en latin, dont nous avons cité les plus connus. L. Drudi a publié un choix de ses œuvres, sous le titre de *Basanii Poemata præstantiora*, etc. (Rimini, 1794-95, 2 vol. in-40).

BASIO-CÉRATO-GLOSSE adj. et s. m. (ba-zî-o-sé-ra-to glo-se — du gr. *basis*, baseos, base; *keras*, *kératos*, corne, et *glôssa*, langue). Anat. Se dit d'un muscle inséré, d'une part, à la base de la langue, et, de l'autre, à la corne de l'hyoïde.

BASIOCESTRE s. m. (ba-zî-o-sè-stre — du gr. *basis*, base; *kestrós*, poinçon). Chir. Sorte de céphalotribe ou appareil pour broyer la tête du fœtus dans le sein de la mère.

BASIO-GLOSSE adj. et s. m. (ba-zî-o glo-se — du gr. *basis*, baseos, base; *glôssa*, langue). Anat. Se dit d'un muscle commun à l'hyoïde et à la base de la langue.

BASIO-PHARYNGIEN adj. et s. m. (ba-zî-o fa-rain-ji-ain — du gr. *basis*, baseos, base; *pharynx*, *pharyngos*, pharynx). Anat. Se dit d'un muscle commun à la base de l'hyoïde et au pharynx.

BASIPRIONOTE s. m. (ba-zî-pri-o-no-té — du gr. *basis*, base; *prionotus*, dentelé). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des chrysomélides, formé aux dépens des cassides, et comprenant trois espèces qui habitent les Indes. Syn. de *prionotus*.

BASIPE s. f. (ba-zî-pte). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des chrysomélides, formé aux dépens des cassides, et comprenant une seule espèce, qui vit au Cap de Bonne-Espérance.

BASIQUE adj. (ba-zî-ke — rad. base). Chim. Qui jouit de la propriété des bases, c'est-à-dire qui peut produire un sel en faisant la double décomposition avec les acides. || *Sel basique*, Sel provenant de la substitution d'un radical acide à une partie seulement de l'hydrogène typique d'une base polyatomique.

— Minér. *Cltavage basique*, Clivage qui a lieu dans une direction parallèle à la base du cristal.

BASIRE (Isaac), théologien anglais, né dans l'île de Jersey en 1607, mort en 1676. Après avoir été maître d'école, il devint, vers 1640, chapelain de Charles Ier, et s'expatia en 1646, lors des troubles de la révolution anglaise. Il parcourut la Morée, la Palestine, la Mésopotamie, dans le but d'y faire connaître la doctrine de l'Eglise anglicane; puis il gagna la Transylvanie, où le prince George Ragotzi II lui confia une chaire de philosophie à l'université de Weissenbourg. Lorsqu'il apprit la restauration des Stuarts, il revint en Angleterre et devint chapelain de Charles II. On a de lui plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Deo et Ecclesia sacrum* (1646); *Diatriba de antiqua Ecclesia britannica libertate* (Bruges, 1656); et *History of the English and Scottish presbytery* (Londres, 1659).

BASIRE (Jacques), dessinateur et graveur anglais, né à Londres vers 1740, mort vers 1780. Il a gravé à l'eau-forte et au burin un assez grand nombre de portraits de célébrités anglaises, d'après W. Hogarth, J. Reynolds, B. Wilson, A. Ramsay, Fuller, J. Paton, J. Richardson, Clifford, A. Devis, Howitt, H. Gravelot, G.-B. Cipriani, etc. On lui doit encore : *Pylade et Oreste*, d'après Benjamin West; le *Camp du drap d'or*, d'après Edouard Edwards; sept *fac-simile* de dessins du Guerchin, dont cinq sont des paysages; des planches pour un *Traité d'architecture civile* (Londres, grand in-fol., 1768); pour les *Antiquités d'Athènes*, de J. Stuart; pour les *Ruines du palais de Dioclétien à Spalatro*, de R. Adam, etc.

BASIRE (Claude), conventionnel, né à Dijon en 1764, mort sur l'échafaud le 3 avril 1794. Elève des oratoriens, comme beaucoup d'autres acteurs du grand drame révolutionnaire, il fut d'abord avocat, puis commis aux archives des états de Bourgogne. Dès le début de la Révolution, il se prononça énergiquement pour la cause nationale, et fut élu en 1790 membre du district de sa ville natale. Les services qu'il rendit dans ce poste, son patriotisme et ses talents le désignèrent au suffrage de ses concitoyens lors des élections pour l'Assemblée législative. Il prit place parmi les membres les plus ardents du côté gauche, proposa la suppression des costumes religieux et le libre exercice de tous les cultes, s'éleva contre l'exportation du numéraire hors du royaume, appuya la mesure du séquestre des biens des émigrés, et dénonça le comité autrichien, composé, suivant lui, de la reine, du comte Mercy-d'Argenteau, ambassadeur de

la cour de Vienne, de Montmorin et de plusieurs autres grands personnages qui concertaient leurs efforts pour opérer la contre-révolution. Le fait était vrai, nous le savons aujourd'hui à n'en pouvoir douter; et l'on peut ajouter que Mirabeau était venu à cette faction et lui prêtait l'appui de son talent. C'est à cette occasion que le juge de paix Étienne de la Rivière, poussé par la cour, commença des poursuites contre les patriotes qui avaient révélé l'existence du fameux comité. Il eut même l'audace de lancer des mandats d'arrêt contre trois représentants, Basire, Merlin (de Thionville) et Chabot. L'assemblée, après des débats fort orageux, vengea cet outrage à la représentation nationale en décrétant la Rivière d'accusation, et l'envoya à Orléans pour être traduit devant la haute cour nationale. Basire était lié de principes et d'amitié avec les deux députés désignés ci-dessus, et formait avec eux ce que les royalistes nommaient le *trio cordelier*. Les journaux de ce parti s'égayaient périodiquement sur leur compte et répandaient des vers dans le goût de ceux-ci :

Connaissez-vous rien de plus sot
Que Merlin, Basire et Chabot?
— Non, je ne connais rien de pire
Que Merlin, Chabot et Basire;
Et personne n'est plus coquin
Que Chabot, Basire et Merlin.

Il est inutile de faire remarquer que ce n'est point sur de telles platitudes qu'il faudrait juger les grandes et fortes personnalités de ce temps.

Ce fut encore Basire qui proposa et qui fit décréter, le 29 mai 1792, la mesure décisive et hardie du licenciement de la garde du roi, agglomération redoutable de 6,000 breteurs et de fanatiques sur lesquels comptait la cour pour enlever le roi et opérer la contre-révolution. Au 10 août et aux journées de septembre, Basire fit de courageux efforts pour arracher quelques victimes à la colère du peuple. Réélu à la Convention, il vota avec les montagnards, se prononça pour la mort du roi et contre les girondins, demanda la mise en accusation de Custine, entra au comité de sûreté générale, s'opposa à ce qu'on mit hors la loi les prévenus qui parvenaient à s'échapper, enfin fit adopter le tutelage entre les citoyens et décréta la mesure salutaire de l'interdiction d'inhumer dans les églises. Il appartenait au groupe des dantonistes. Après avoir appuyé la plupart des mesures révolutionnaires, il parut tout à coup pencher vers la modération, et parla contre le système de la Terreur. Accusé pour ce fait aux jacobins, il se rétracta, ou du moins expliqua ses paroles, mais fut arrêté quelques jours après. On l'accusait de complicité avec Delaunay (d'Angers), Julien (de Toulouse), Chabot, Fabre d'Églantine et autres, dans l'affaire ténébreuse de la falsification d'un décret relatif à la compagnie des Indes. Le fait de falsification est avéré, et il est certain que Chabot et Delaunay reçurent de l'argent du baron de Batz, de d'Épagnac et d'autres agioteurs pour provoquer certains décrets de finances. Mais la culpabilité de Basire et de Fabre est plus que douteuse. Longtemps détenus au Luxembourg, les accusés furent traduits au tribunal révolutionnaire en même temps que Danton et Desmoullins, qui se plaignirent hautement d'être accolés à des fripons. Mais il est vraisemblable, il est certain que cette terrible épithète ne s'adressait pas à Fabre et surtout à Basire, avec qui ils avaient vécu en grande intimité au Luxembourg. En allant au supplice, Chabot, malgré ses horribles souffrances (il avait avalé du sublimé corrosif), ne cessait de s'occuper du sort de son ami : « Ah! pauvre Basire, s'écriait-il, tu n'as rien fait! » Ce témoignage suprême, en présence de la mort, nous paraît décisif. Ces cris testamentaires sont des flambeaux pour l'histoire : qu'un voleur, un meurtrier mente jusque sous le couteau de la guillotine, cela se comprend; il continue son rôle de révolte envers la société; mais qu'un martyr de nos dissensions politiques mente au pied de l'échafaud, alors qu'il n'a plus à espérer ni grâce ni pardon, cela est impossible : Basire était innocent. Il n'avait que trente ans. En 1794, le corps législatif accorda une pension à sa veuve.

BASIRE-DESFONTAINES, marin français, mort en 1794. Simple engagé dans la marine en 1776, il fut promu, deux ans après, au grade de lieutenant de frégate auxiliaire. Il suivit alors le bailli de Suffren dans les mers de l'Inde, se signala par sa conduite et par son courage dans les brillantes campagnes de ce célèbre marin, et, de retour en France, fut nommé lieutenant de vaisseau. Choisi en 1792 par l'amiral Villaret-Joyeuse, pour être son capitaine de pavillon, il se conduisit avec la plus grande bravoure dans le sanglant combat naval du 12 prairial an II. Le lendemain, il tomba, frappé à mort par un boulet de canon.

BASISOLUTÉ, ÉE adj. (ba-zî-so-lu-té — du lat. *basis*, base; *solutus*, détaché). Bot. Se dit d'un organe dont la base se prolonge en un petit appendice libre : *Feuille BASISOLUTÉE*.

BASISPÉNÉAL, ALE adj. (ba-zî-sé-nal — rad. base). Anat. Se dit de la base d'une des quatre vertèbres dont le développement constitue le crâne.

BASITOXE s. m. (ba-zî-to-kso — du gr.